



# SNUDI-FO

## Syndicat du Val-de-Marne

Samia AIT ELHADJ  
Benoît BALORDI  
Co-Secrétaires départementaux  
À

Monsieur le Directeur Académique du Val-de-Marne

Créteil, le 21 juin 2026

**Objet : vigilance rouge canicule, protection des personnels – demande de fermeture des écoles**

Monsieur le Directeur Académique,

L'ensemble de notre département est placé en vigilance rouge canicule depuis dimanche 21 juin et jusqu'au 22 juin minuit au moins.

Depuis plusieurs années, le gouvernement refuse de mettre en place un véritable plan d'isolation des écoles qui aurait pu permettre de garantir la continuité de l'école lors des épisodes de canicule comme ceux que nous vivons aujourd'hui, et qui ne manqueront pas de se reproduire à nouveau.

En refusant de dégager les crédits nécessaires à la mise en œuvre des travaux indispensables dans les écoles, le gouvernement place aujourd'hui les enseignants et les élèves dans une situation de danger extrême. La très grande majorité des écoles de notre département n'est en effet pas en état de pouvoir accueillir les élèves dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

**Dans ces conditions, nous vous demandons qu'une consigne départementale de mise en protection des personnels et des élèves soit prise en urgence. La seule qui s'impose est la fermeture des écoles l'après-midi au moins sur les journées de lundi et mardi.**

Effectivement, les températures relevées dans les classes de la majorité des écoles maternelles, élémentaires et primaires de notre département dépassent les 34°C. La plupart des cours de récréation ne dispose que de très peu d'ombre l'après-midi, et bien insuffisante pour permettre aux élèves de sortir sans risquer le coup de soleil ou de chaleur. Il y a dans la majorité des écoles un unique tuyau d'arrosage pour mouiller un peu les élèves, au mieux un ventilateur dont la puissance est inadaptée à la taille de la classe.

De nombreux élèves ainsi que des personnels ont été victimes de malaises, de céphalées, de saignements de nez, ... en fin de semaine dernière. En témoignent les nombreuses fiches RSST et signalements de registre de danger grave et imminent rédigés par les collègues l'an passé et cette année.

En laissant les écoles ouvertes l'après-midi, l'Éducation nationale met en danger la santé des personnels et leur fait porter la responsabilité de la santé et de la sécurité des élèves en les plaçant dans une situation où ils sont dans l'incapacité de la garantir.

Pour le SNUDI FO 94, les collègues sont en droit d'user de leur droit de retrait pendant les périodes de fortes chaleur et particulièrement quand la vigilance rouge est activée par Météo France.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur académique, l'assurance de notre dévouement en la défense des droits des personnels du 1<sup>er</sup> degré de l'Éducation nationale que nous représentons.

**Samia AIT ELHADJ**  
**Benoît BALORDI**  
Co-Secrétaires départementaux

---

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL  
Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr



☎ 01.43.77.66.81  
snudifo94 @SNUDIFO94